

2025-CE667-04.03.07-R6368

Extrait du procès-verbal de la réunion ordinaire de la commission des études de l'Université du Québec à Trois-Rivières tenue le 6 juin 2025 à 13 h 30.

RÉVISION DE LA POLITIQUE D'ÉVALUATION PÉRIODIQUE DES PROGRAMMES

CONSIDÉRANT l'article 4.1 du Règlement général 1 « Organisation et dispositions générales en matière d'enseignement et de recherche » de l'Université du Québec;

CONSIDÉRANT l'article 73 du Règlement de régie interne;

CONSIDÉRANT la Politique sur l'évaluation périodique des programmes;

CONSIDÉRANT le document révisé de la Politique sur l'évaluation périodique des programmes;

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la sous-commission du premier cycle (2025-SCPC-404-07, 15 avril 2025);

CONSIDÉRANT l'avis favorable de la sous-commission de cycles supérieurs (2025-SCCS-279-09, 15 avril 2025);

CONSIDÉRANT les explications et l'avis du doyen des études par intérim;

SUR PROPOSITION DÛMENT APPUYÉE, IL EST RÉSOLU d'adopter les modifications à la Politique sur l'évaluation périodique des programmes, tel qu'elles se lisent en annexe de la présente résolution.

[ANNEXE 2025-CE667-04.03.07-R6368](#)

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Original signé par:

M^e Éric Hamelin

Secrétaire général